

Important pour les patrons

Cette formation est très importante pour les patrons, tout comme pour les professionnels de l'électricité. Elle permet de connaître la sécurité de l'installation électrique grâce à un entretien adéquat.

FORMATION

2024 : Québec, le 23 avril • Montréal, le 28 mai – de 8 h à 16 h
Sécurité et entretien de l'installation électrique
Selon le code de sécurité du Québec, Chapitre II - Électricité



Alors que le Code de construction vise les concepteurs de plans et devis (architectes, ingénieurs, technologues), les entrepreneurs et les constructeurs propriétaires en électricité, le Code de sécurité s'adresse aux propriétaires des bâtiments, des équipements et des installations, responsabilité qui est habituellement transmise aux répondants. L'électricité est spécifiquement concernée par le Chapitre II – Électricité, en vigueur depuis le 1er octobre 2002. Dernières modifications en vigueur depuis le 1er octobre 2018.

Gilbert Montminy, ing., formateur

C'est le chapitre II, Électricité, du Code de sécurité du Québec qui détermine les devoirs d'un propriétaire en ce qui concerne le maintien en bon état de fonctionnement, de sécurité et de salubrité de ses installations électriques. Ses dispositions s'appliquent à toutes les installations électriques, sauf celles des maisons unifamiliales.

La connaissance des exigences du chapitre II, Électricité, du Code de sécurité du Québec, permet le maintien du niveau de sécurité minimal requis pour une installation électrique. Elle permet aussi de mettre en place les outils servant à éviter des défaillances ou d'autres problématiques qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour la pérennité des bâtiments et la sécurité des occupants.

Première à traiter de ce sujet au Québec, cette formation a comme objectif de vulgariser et de concrétiser les exigences de la réglementation. En effet, bien qu'en vigueur depuis le 1er octobre 2002, les exigences requises par ce chapitre du Code de Sécurité sont encore très souvent méconnues. Pourtant, connaître les exigences d'une réglementation contribue à éviter bien des surprises! Par exemple, un entretien préventif diminue grandement les possibilités de recevoir un avis de correction et de devoir assumer les frais qui y sont généralement rattachés.

Objectifs de la formation

- Maîtriser le contenu du Chapitre II du Code de sécurité du Québec
- Sensibiliser l'entourage à assurer la pérennité d'une installation
- Fixer des objectifs réalistes d'entretien d'une installation électrique
- Élaborer un plan d'action adéquat pour l'entretien

Aucun matériel n'est requis pour le cours. Un cahier de formation est remis sur place.

INSCRIPTION AU VERSO

Inscription en ligne ou par courriel à inscriptions@electricite-plus.com ou par téléc. 450.335.0803 sf 1.866.878.9163.

Facture à l'attention de (nom et titre de la personne responsable) :

Nom : _____ Fonction : _____
 Employeur : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Tél. : _____ Cell. : _____ Téléc. : _____
 Courriel : _____

Le prix comprend un exemplaire du manuel du participant, les collations, le repas et le stationnement

1^{er} participant.e :

Nom : _____
 Courriel : _____ Cell. : _____
 Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____
 Membre AcpééeQ : Oui Non Prix : _____
 Restrictions alimentaires ? Oui Non : _____

2^e participant.e :

Nom : _____
 Courriel : _____ Cell. : _____
 Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____
 Membre AcpééeQ : Oui Non Prix : _____
 Restrictions alimentaires ? Oui Non : _____

3^e participant.e :

Nom : _____
 Courriel : _____ Cell. : _____
 Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____
 Membre AcpééeQ : Oui Non Prix : _____
 Restrictions alimentaires ? Oui Non : _____

4^e participant.e :

Nom : _____
 Courriel : _____ Cell. : _____
 Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____
 Membre AcpééeQ : Oui Non Prix : _____
 Restrictions alimentaires ? Oui Non : _____

Liste de prix

		Membre AcpééeQ	Non-Membre
		Prix (Taxes incluses)	Prix (Taxes incluses)
<input type="checkbox"/> Québec le 23 avril 2024 – de 8 h à 16 h	Inscription – date limite : 9 avril 2024		
L'Hôtel Québec, salle Monet - 3115, ave des Hôtels G1W 3Z6			
<input type="checkbox"/> Paiement reçu le 23 mars 2024 ou après		<input type="checkbox"/> 549 \$ (631,21 \$)	<input type="checkbox"/> 599 \$ (688,70 \$)
<input type="checkbox"/> Paiement reçu le 22 mars 2024 ou avant		<input type="checkbox"/> 499 \$ (573,72 \$)	<input type="checkbox"/> 549 \$ (631,21 \$)
<input type="checkbox"/> Montréal le 28 mai 2024 – de 8 h à 16 h	Inscription – date limite : 14 mai 2024		
Hôtel Radisson, salle Diamant III - 6500, Côte de Liesse H4T 1E3			
<input type="checkbox"/> Paiement reçu le 27 avril 2024 ou après		<input type="checkbox"/> 549 \$ (631,21 \$)	<input type="checkbox"/> 599 \$ (688,70 \$)
<input type="checkbox"/> Paiement reçu le 26 avril 2024 ou avant		<input type="checkbox"/> 499 \$ (573,72 \$)	<input type="checkbox"/> 549 \$ (631,21 \$)

Si 3 ou 4 participants d'un même employeur : **rabais 5%** Si 5 participants ou plus : **rabais 10%**

Paiement par virement bancaire, par chèque, par Visa ou Master Card

Si vous choisissez de payer par carte de crédit, les informations de la carte peuvent être indiquées ci-après, cependant, **par esprit de prudence**, l'idéal est de les fournir par téléphone afin d'éviter toute possibilité de fraude. L'Institut Électricité Plus, également par esprit de prudence, ne conserve aucune information concernant les cartes de crédit. Toutefois, les informations fournies via le formulaire d'inscription en ligne sont cryptées et pleinement sécuritaires.

Informations concernant la carte de crédit

Carte de crédit : Visa Master Card
 N° de la carte : _____
 Date d'expiration : _____
 Nom sur la carte : _____
 Signature : _____

Confirmations

Facture expédiée sur réception du paiement
 Confirmation d'inscription 7 jours avant l'évènement
 Remise d'une attestation sur place lorsque le nom de la personne participant est connu au moins 10 jours à l'avance.
 Votre syndicat est-il d'accord pour que vos employé-e-s participent à cette formation ? Oui Non

Signature du/de la responsable : _____

Date : _____

Politique d'annulation et de remboursement

- Complet si annulation 15 jours ou plus avant la date de la formation
- 50% si annulation 8 jours ou plus avant la date de la formation
- Aucun remboursement si annulation 7 jours ou moins avant ou si absent de la formation.
- Substitutions acceptées

**Téléphone d'urgence (sans frais)
 le jour de la formation
 1.866.303.8198**